



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 21 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En 7 semaines, le nombre de personnes tuées sur les routes de la Drôme a dépassé le niveau d'avril 2019 (4 mois)

ENSEMBLE, soyons vigilants !!

Depuis le début de l'année 2020, le département de la Drôme compte 10 personnes tuées (le département en comptait 2 en 2019).

8 accidents mortels sur 10 ont eu lieu sur le réseau secondaire ou en agglomération : sur nos routes du quotidien. Dans 6 accidents sur 10, le conducteur a perdu le contrôle de son véhicule.

Le bilan des contrôles et infractions au cours du mois de janvier 2020 est significatif : infractions vitesse (692), infractions alcool (111), infractions stupéfiants positifs (57), infractions liées à un refus de priorité (140), défaut de permis (111), défaut de ceinture (110), infractions liées à l'usage du téléphone portable (379). 149 permis de conduire ont été suspendus.

Le préfet de la Drôme appelle chaque usager à la prudence et au civisme afin que la route garantisse le « vivre, ensemble » !

Pour lutter plus efficacement contre les comportements à risque, le préfet de la Drôme a décidé de durcir les conditions d'immobilisation et de mise en fourrière administrative (Art. L.325-1-2 du code de la route) en cas de grands excès de vitesse.

Cette sanction administrative sera mise en œuvre dès la constatation d'une première infraction dépassant les 50km/h et pourra déboucher sur la confiscation du véhicule.

En cette veille de départ en vacances, préparez votre itinéraire, vérifiez l'état de votre véhicule et soyez prudents sur les routes.

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr